

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Personnes physiques et personnes morales

Municipalité

Saint-Lucien

Scrutin du

2019 09 29

année mois jour

OBJET : Règlement no.2019-119 décrétant une dépense de 765 500\$ et un emprunt de 669 451\$ pour les travaux de pavage des rues du Domaine de la Seigneurie

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Alain St-Vincent-Rioux, greffier ou secrétaire-trésorier :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

2019	06	10
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2019	08	30
année	mois	jour

**

➡ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

ET



aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

2019	06	10
année	mois	jour

*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2019	06	10
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le

2019	08	30
année	mois	jour

**

➡ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.

ET
→

aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le

2019	06	10	*
année	mois	jour	

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le

2019	06	10	*
année	mois	jour	

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2019	08	30	**
année	mois	jour	

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2019	08	30	**
année	mois	jour	

mais **au plus tard** le

2019	09	16
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant

la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

Alain St-Vincent-Rioux

Prénom et nom

819 390-4679

Ind.rég. Numéro de téléphone

5280, 7e rang

Adresse

J0C 1N0

Code postal

Signature

Donné à

Saint-Lucien

Municipalité

, le

2019 08 15

année mois jour

Greffier ou secrétaire-trésorier